

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-80
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 septembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Excusés : Gérard PATEREK

Absents : Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR.

Pouvoirs : Gérard PATEREK pouvoir à Denis NEDEZ

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 septembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Armando LOPES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (28 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

**FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS – MARCHÉ PAYSANS /
CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS AVEC LES ARTISANS – EXPOSANTS ET
RESPONSABLES D'ANIMATIONS**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250910-2025-80-AI
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025 .../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-80***FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS – MARCHE PAYSANS/
CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS ET
RESPONSABLES D'ANIMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Paysannerie et des Vieux métiers aura lieu **le Dimanche 05 octobre 2025 de 10h00 à 18h00**, rue Villedieu et place Emile Peugeot avec prise en charge de l'indemnisation des artisans du Marché et de la partie animation par la Ville.

L'Association « Ville Village Nature » participera à cette manifestation et assurera les activités habituelles telles que râpage de choux et de raves, fabrication de pain, cancoillotte, jus de pomme, buvette et petite restauration sur la place Emile Peugeot.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville fait appel à divers artisans-exposants et animations avec lesquels il est nécessaire de passer une convention.

Les participations financières sont les suivantes :

- **Monsieur CLEMENT Jean-François** avec l'animation de rue en clown, pour 300 euros.
- **Monsieur PESSINA Alain** pour l'exposition et la fabrication d'objet en bois tournés pour 100 euros.
- **Monsieur SOMMER Denis** pour les animaux de la ferme et le parcours en tracteurs pour enfants pour 250 euros.
- **Monsieur DZICKON Pierre** pour la fabrication d'une boroille en pierre pour 504 euros.
- **Monsieur TRAVERS Claude** pour une démonstration de ferronnerie par plusieurs forgerons pour 150 euros.
- **Monsieur PEGEOT** pour l'exposition de plusieurs tracteurs et outils agricoles pour 280 euros.
- **L'Association Mille & 1 Jeux** pour l'animation d'un atelier à l'aide de petites scies pour 410 euros.
- **Monsieur HERZIG François** pour l'animation d'un atelier autour de la découverte et l'observation des champignons pour 75 euros

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,
- **PROCEDE** au versement des participations financières sus mentionnées aux artisans, exposants et animations,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER